



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

Panthéon

Question écrite n° 54189

Texte de la question

M. François de Mazières attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur la question d'éventuelles *panthéonisations*. Si la décision de transférer des personnalités marquantes de notre République au Panthéon appartient au seul Président de la République, il n'en demeure pas moins, que le coût financier du transfert est supporté par le ministère de la culture. Aussi, dans un contexte financier extrêmement tendu, il lui demande de bien vouloir lui indiquer quel serait le cadre financier envisagé pour un tel évènement.

Texte de la réponse

Lors de son discours du 21 février dernier au Mont-Valérien, le Président de la République a annoncé sa décision de faire entrer au Panthéon, en 2015, quatre personnalités marquantes de la Résistance : Geneviève Antonioz de Gaulle, Germaine Tillon, Pierre Brossolette et Jean Zay. Le ministère de la culture et de la communication, en tant que chargé des cérémonies nationales, assumera l'organisation de cette entrée au Panthéon, en lien avec la Présidence de la République. Un crédit spécifique sera inscrit à cette fin au PLF 2015, sur l'action 1 du programme 175 « patrimoines », en abondement du budget habituellement alloué sur cette action, hors périmètre monuments historiques, aux cérémonies nationales.

Données clés

Auteur : [M. François de Mazières](#)

Circonscription : Yvelines (1^{re} circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 54189

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [22 avril 2014](#), page 3380

Réponse publiée au JO le : [2 septembre 2014](#), page 7371